

Faurecia 25 postes supprimés à la comptabilité à Beaulieu

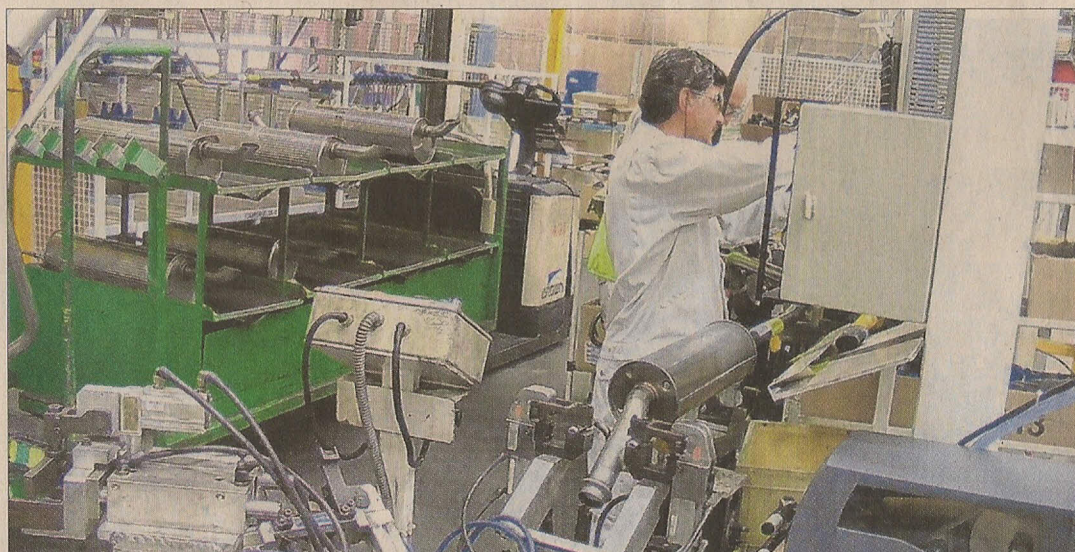
L'information donnée hier selon laquelle le service comptabilité, qui est partagé entre Faurecia Systèmes d'échappement, Faurecia Bloc-Avant et EAK, doit disparaître d'ici à la fin de l'année, est tombée « comme un couperet ».

C'est au cours d'un comité central d'entreprise extraordinaire programmé le 23 juin prochain à Bavans que la direction de Faurecia Systèmes d'échappement présentera son projet de « redéploiement ».

L'objectif est en effet de regrouper l'activité comptabilité sur les sites de Brières (Essonne), de Méru (Oise) et au Portugal.

Cette réorganisation entraîne de facto la disparition du service comptabilité de Beaulieu, qui emploie à ce jour 25 personnes, principalement des femmes dont l'âge se situe entre 35 et 42 ans.

La procédure engagée pourrait



Le projet de redéploiement entrainera de facto la disparition du service comptabilité de Beaulieu.

Photo Jacques Balthazard

entraîner des licenciements pour ceux ou celles qui refuseraient une affectation hors de la région. Toutefois, les organisations syndicales entendent bien faire valoir que Faurecia Bloc-Avant est dans cette affaire au moins autant concerné que Faurecia Systèmes d'échappement.

La CFE-CGC a demandé hier, tout comme la CFDT, que Faure-

cia Bloc-Avant implanté à Audincourt fasse des propositions de reclassements au plan local.

CFE-CGC, CFDT et CGT soulignent la brutalité de l'annonce même si les rumeurs succédaient aux rumeurs depuis quelques jours à Beaulieu ainsi que la rapidité de mise en œuvre de ce plan de redéploiement à l'échelle du groupe Faurecia. « Il est regret-

table que ce soit une fois de plus Faurecia Systèmes d'échappement qui fasse les frais de ce redéploiement », remarquent les syndicalistes.

Toutes les organisations syndicales insistent pour qu'un maximum de salariés bénéficie de propositions de reclassements dans la proximité immédiate.

Jacques Balthazard

Voisins

Besançon Des associations veulent entraver la voie du tramway

Le tribunal administratif a examiné hier à Besançon le référé en suspension déposé par Jean-Philippe Allenbach (Mouvement Franche-Comté), Serge Grass (Union civique des contribuables citoyens) et Jean-Pierre Soulier (Besançon Renouveau) dans le but de faire annuler la décision du conseil municipal de Besançon du 6 mai 2011 de renforcer le pont Charles-de-Gaulle pour permettre le passage du futur tramway. Décision du juge début de semaine prochaine.

Les trois requérants estiment que « lancer des travaux préparatoires à l'arrivée du tram avant même la signature de la déclaration d'utilité publique (DUP) revient à spéculer avec l'argent des habitants ».

« Le renforcement de ce pont n'est pas nécessaire si le tram n'existe pas, il aurait fallu attendre que la DUP soit signée avant de prendre une telle décision », a fait valoir Jean-Philippe Allenbach devant le juge.

C'est une avocate du barreau de Lyon, M^e Noémie Richon, qui a défendu les intérêts de la Ville de Besançon. Dans ses observations, elle a insisté sur le fait que le pont Charles-de-Gaulle devait être renforcé avec ou sans l'arri-

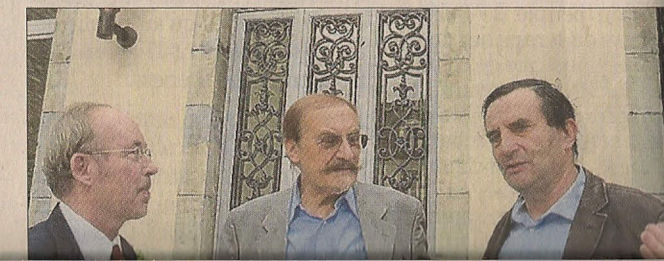
vée d'un tramway. Elle es pour preuve la dissociation décision du conseil municipal qui concerne à la fois l'ouverture d'un marché et la sollicitation de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon pour le paiement de la moitié des travaux.

Elle a également pointé « ce d'intérêt » des associations requérantes qui n'ont pas une spécialisation suffisante, ni une légitimité suffisante ». Ce qui, d'après elle, « entrave l'irrecevabilité » de la demande.

L'avocate lyonnaise a par ailleurs rejeté l'urgence de la procédure et mis l'accent sur le caractère « paratoire » de la décision du conseil municipal qui pourrait difficilement être classée sans si nécessaire.

« On n'est pas dans des beaux cristaux. On ne spéculer pas sur la DUP », a répondu Jean-Philippe Allenbach.

Le juge, très curieux de savoir quelle était l'implication réelle de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon dans la réfection de ce pont bisontin, a rendu son jugement dans « une semaine ».



Visteon Le groupe est-il à vendre ou non ? La polémique fait rage